

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Présent-e-s :

| | | | | |
|----|--------|-------------|-----|----------------|
| M. | Ginior | Rana Zolana | LR+ | Président |
| M. | Luc | Lavarini | DCe | Vice-président |

| | | | | |
|-----|------------|-----------------|-----|-------------|
| M. | Marceline | Barrillier | LR+ | Conseillère |
| M. | Florian | Barthassat | DCe | Conseiller |
| Mme | Sonia | Cathrein | LR+ | Conseillère |
| M. | Christophe | Cortiglia | DCe | Conseiller |
| M. | Daniel | Fischer | Dce | Conseiller |
| M. | Benoît | Gaud | DCe | Conseiller |
| M. | Mark | Goldschmid | LR+ | Conseiller |
| M. | John | Gyger | DCe | Conseiller |
| M. | Alexandre | Krasnosselski | DCe | Conseiller |
| Mme | Francine | Parisod Nicolet | DCe | Conseillère |
| Mme | Sylviane | Schrag | DCe | Conseillère |
| M. | Oscar | Sieve | DCe | Conseiller |
| M. | Jacques | Zwicky | DCe | Conseiller |

| | | | | |
|-----|----------|--------------|-----|----------|
| M. | Alain | Walder | DCe | Maire |
| M. | Conrad | Creffield | LR+ | Adjoint |
| Mme | Béatrice | Guex-Crosier | DCe | Adjointe |

| | | | | |
|----|--------|---------|--|--------------------|
| M. | Claude | Crottaz | | Secrétaire général |
|----|--------|---------|--|--------------------|

Excusé-e-s :

| | | | | |
|-----|--------|--------|-----|-------------------|
| M. | Jérémy | Annen | LR+ | Secrétaire bureau |
| Mme | Audrey | Zwicky | DCe | Conseillère |

Procès-verbaliste :

| | | | | |
|-----|------------|-------|--|--|
| Mme | Frédérique | Barbe | | |
|-----|------------|-------|--|--|

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal ainsi qu'au public présent. Il présente à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il excuse l'absence de Mme A. Zwicky, à laquelle il adresse ses félicitations pour la naissance de la petite Mayline sous les acclamations de l'assemblée, ainsi que celle de M. J. Annen, grippé ; il ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 20 décembre 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1407 Crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à la réalisation de la 1^{ère} phase de la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie*
 - VI.2. *P-D-1408 Crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- destiné à la réalisation de la route de liaison « Genève-Sud » (L1-L2)*
- VII. Décisions de l'AG de l'ACG du 30 novembre 2016 relatives à la participation du FI aux coûts de construction de la nouvelle halle de curling et de reconstruction du Théâtre de Carouge
- VIII. Propositions individuelles, questions et divers
- IX. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2016

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. La 40^e édition de la course pédestre « A travers le coteau » se déroulera le 29 avril prochain à Bernex. Une catégorie par équipe, prenant le départ à 16h15, étant exclusivement réservée aux membres des conseils municipaux des communes genevoises, le président propose à toute personne intéressée de s'annoncer auprès du secrétariat de la mairie.
2. Deux dates sont proposées pour la prochaine rencontre avec le Conseil municipal de Perly-Certoux : les jeudis 4 ou 11 mai à 18h30. La date du 11 mai est retenue et sera communiquée par le président du Conseil municipal à son homologue de Perly-Certoux.

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Projet de plan de site et modification de zone à Compesières

Suite à sa communication du mois de décembre, **M. A. Walder** a adressé un courrier à M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, lui signifiant son inquiétude quant au délai annoncé (déclassement effectif au plus tôt durant le second semestre 2018) au vu des prochaines constructions sur la commune et son questionnement quant à une possibilité de scinder la modification de zones en plusieurs étapes.

M. A. Walder donne lecture du courrier de réponse, daté du 20 courant, du conseiller d'Etat en attirant plus particulièrement l'attention sur le dernier paragraphe « *Toutefois, rien n'empêche dès lors d'engager d'ores et déjà les différentes études, l'éventuel concours et de procéder au dépôt de la demande d'autorisation de construire du futur bâtiment. Celle-ci pourra être inscrite sous réserve de l'adoption de ladite modification de zones* ». L'inquiétude de la commune de Bardonnex est d'engager des travaux préliminaires sans jamais voir son projet aboutir, ce qui fut déjà le cas pour le premier projet d'école. Néanmoins, le deuxième semestre 2018 étant relativement proche, l'Exécutif prendra vraisemblablement le risque d'avancer dans le projet afin d'être prêt une fois la modifications de zones obtenue.

2. Future zone sportive des Cherpines à Plan-les-Ouates

Le projet de la future zone sportive des Cherpines est ambitieux et est devisé à ce jour à environ 165 millions. **M. A. Walder** a récemment participé à une séance d'information durant laquelle les communes avoisinantes pouvaient communiquer leurs besoins spécifiques. Elles pouvaient également faire part de leur intérêt à participer financièrement ainsi que juridiquement au projet, par le biais de la constitution d'une fondation ou d'un groupement intercommunal par exemple. Ce dossier sera très prochainement présenté en commission de l'aménagement.

3. Chemin de la Checande – barrière douanière

Suite à l'interrogation de plusieurs habitants, un courrier a été adressé au Corps de gardes-frontière quant à la remise en place de la barrière douanière de la Checande, endommagée durant l'été 2016. **M. A. Walder** donne lecture de sa réponse du 16 courant qui stipule qu'elle ne sera pas réparée par son administration. En effet, au vu du montant des réparations et considérant le risque de fraude douanière, il a été estimé que la barrière n'était plus nécessaire.

4. Landecy – aménagements routiers DD 108595

M. A. Walder signale qu'un habitant du village a fait recours suite à la délivrance de l'autorisation de construire pour la mise en place de mesures de ralentissement dans le village de Landecy. L'avocat mandaté par la commune finalise actuellement le mémoire, réponse destinée au tribunal administratif de première instance, qui doit lui parvenir au plus tard le 6 février 2017. Le recours portant plus sur le contenu du projet que sur un vice de forme, M. A. Walder pense que celui-ci a peu de chance d'aboutir. Une fois cette procédure terminée, il est probable qu'une séance publique, à laquelle seront conviés la DGT (Direction générale des transports) et le SMS (Service des monuments et sites), soit organisée.

5. Loi sur la répartition des tâches

Le Service de surveillance des communes a eu la bonne idée d'adresser aux communes une circulaire rappelant les éléments déjà votés par le Grand Conseil dans les premier et deuxième trains de lois. **M. A. Walder** informe que cette notice sera envoyée par courriel aux membres du Conseil municipal.

6. Naturalisations

La naturalisation des personnes âgées de plus de 25 ans a été déléguée, par le Conseil municipal, à l'Exécutif; la naturalisation des personnes plus jeunes faisant systématiquement partie de ses prérogatives. **M. A. Walder** informe qu'il a préavisé favorablement en 2016 la naturalisation de six personnes, deux femmes et quatre hommes, dont deux mineurs.

7. Cartes journalières CFF

Comme envisagé et précédemment annoncé, la vente des cartes journalières CFF n'a pas été suffisante et une perte de CHF 3'600.- a été enregistrée en 2016. **M. A. Walder** indique que non seulement moins de cartes ont été vendues par rapport à 2015 mais, qu'en outre, le coût d'achat des abonnements a été augmenté. La diminution des ventes peut également être expliquée par le prix de vente des cartes fixé à CHF 43.- à Bardonnex, alors que certaines communes l'ont maintenu à CHF 40.-.

8. AIMP – nettoyage des bâtiments communaux

Le contrat actuel arrivant à son terme, un appel d'offres public sera prochainement mis en ligne pour le nettoyage des bâtiments communaux. **Mme B. Guex-Crosier** indique que le comité d'évaluation sera composé de MM. G. Rana Zolana, J. Gyger, C. Crottaz et d'elle-même.

9. Repas des aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie les membres du Conseil municipal qui ont aidé à la mise en place le samedi et au service du repas des aînés le dimanche 31 janvier. Ces derniers ont eu beaucoup de plaisir et ont particulièrement apprécié le repas préparé par le Café Babel.

10. Cadeaux des aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie également les membres du Conseil municipal pour la distribution du cadeau des aînés. Cette rencontre et visite sont très importantes et appréciées par une grande majorité d'entre eux. Elle a entendu la difficulté relative au temps consacré à cette tâche et précise que, si débat il doit y avoir quant à une modification de la méthode actuelle, il est nécessaire qu'il soit fait en séance plénière du Conseil municipal par le dépôt d'une résolution. Paradoxalement, elle indique qu'elle n'a jamais reçu un si grand nombre de remerciements pour la distribution des cadeaux que lors du récent repas des aînés.

11. AIMP – levée des déchets

M. C. Creffield signale que la procédure AIMP pour la levée des déchets a été déposée sur le SIMAP (système d'information sur les marchés publics) et que le contrat liant la commune au prestataire actuel a récemment été dénoncé. Il ajoute que le comité d'évaluation est composé de MM. J. Annen, C. Crottaz, D. Fischer, A. Walder et lui-même.

12. PPV – petites poubelles vertes

La distribution des PPV et la mise en place de conteneurs pour la récupération des déchets de cuisine se sont bien déroulées. La population participe activement à cette campagne et **M. C. Creffield** communique que le tonnage indicatif récolté en décembre se monte à 5 tonnes. Il rappelle que chaque tonne de déchets de cuisine récoltée permet une économie de CHF 100.- par rapport à l'incinération d'une tonne de déchets incinérés aux Cheneviers. Il encourage donc les membres du Conseil municipal à continuer à promouvoir l'utilisation des PPV auprès de la population.

13. Entreprises communales – levée des déchets urbains

M. C. Creffield rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises doivent payer pour la collecte de leurs déchets urbains incinérables. Il a été décidé à Bardonnex qu'un forfait de CHF 50.- serait facturé aux micros entreprises établies sur la commune. Pour les entreprises plus importantes, une facturation, basée sur une estimation du poids des déchets, leur sera proposée. Celles-ci continueront à avoir accès aux déchetteries communales et le verre, ainsi que les déchets de cuisine pour les restaurants partenaires, continueront à être levés en porte-à-porte. En cas de refus, les entreprises n'auront plus accès aux déchetteries communales et elles seront tenues de présenter le ou les contrats de prestations concernant la levée de leurs déchets.

14. Routes communales

M. C. Creffield informe de l'avancement de quelques dossiers en cours, notamment l'abaissement de la vitesse de la route de Foliarz entre les villages de Charrot et Bardonnex à 60 km/h et la circulation en alternance du chemin des Chouettes.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- essentiellement parlé de la transformation de la cure en future mairie.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de **M. J. Annen**, **M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié la probable installation d'une déchetterie enterrée à proximité de la future halle artisanale,
- discuté de la campagne PPV,
- parlé de la procédure AIMP pour la levée des déchets sur la commune.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- poursuivi la discussion au sujet de l'aménagement du giratoire de Compesières.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- fait un retour sur la distribution du cadeau des aînés,
- finalisé l'organisation du repas des aînés.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1407 Crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à la réalisation de la 1ère phase de la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier**. Se référant à l'exposé des motifs, elle fait un bref historique du dossier. Elle ajoute qu'entre le 3 mars 2015, date du vote du crédit d'étude par le Conseil municipal, et le 9 novembre 2016, date de la délivrance de l'autorisation de construire (DD 108'320), des expertises obligatoires avant travaux ainsi que des sondages nécessaires à la vérification constructive de la faisabilité du projet ont été réalisés.

En outre, la Commanderie étant un monument classé et sur mandat du canton, la société SINOPIE, spécialisée dans la restauration de bâtiments anciens, a procédé pendant plusieurs mois à des sondages minutieux sur les murs, menuiseries et plafonds, afin d'évaluer les possibilités de mise à jour d'éléments pouvant représenter un intérêt patrimonial, tels que fresques, moulures, menuiseries et huisseries d'époque. En effet, dans ce type de bâtiment et lors de travaux tels que prévus par la commune, toute substance historique se doit d'être pour le moins répertoriée.

Un premier rapport a été rendu en février 2016, qui a été complété par d'autres sondages, toujours commandés et supervisés par le canton. En juin 2016, le rapport final faisait état de plusieurs éléments remarquables à conserver, dont un solivage médiéval (XIV-XV^e siècle), une fresque au plafond de la tour carrée, une tapisserie peinte à la main (XVII^e siècle) et une armoire à trois corps (fin XVIII^e).

Plusieurs réunions *in situ* avec le service des monuments et des sites ont été nécessaires afin d'obtenir un compromis qui permette à la commune de réaliser le projet souhaité, nécessitant notamment la suppression d'une cloison non porteuse et le déplacement d'une armoire. Le SMS a finalement rendu un préavis favorable à la demande d'autorisation de construire en date du 15 septembre 2016.

Le crédit d'investissement de CHF 130'000.- proposé ce soir permettra de couvrir les frais inhérents à la réalisation des plans de pré-exécution nécessaires à l'appel d'offres.

En sus, certains des éléments d'importance patrimoniale mis à jour lors des sondages devront être conservés, restaurés voire déplacés. Ces travaux devront être menés en collaboration avec le canton, plus précisément la conservatrice des monuments ou son représentant. De même, les détails d'exécution et le choix des finitions devront faire l'objet de plans à soumettre à l'approbation du SMS. Cette condition a été spécifiée dans l'autorisation de construire et la commune ne peut s'y soustraire.

À la fin de cette première phase, la commune sera en mesure de définir de manière plus précise le montant à engager pour la réalisation des travaux, y compris le budget de restauration.

Mme B. Guex-Crosier espère que l'ensemble des travaux sera exécuté en 2017 et que le déplacement des bureaux de la mairie pourra être envisagé à la fin de l'année.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1407.**

D – 1407 Crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à la réalisation de la 1ère phase de la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie

Considérant,

- les négociations entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex relatives à l'échange des biens curiaux et du droit d'habiter,
- la délibération N°1348 du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal acquiert le droit d'habiter « ad vitam aeternam » à la Paroisse de Compesières,
- la délibération N°1364 du 3 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal vote un crédit d'étude destiné à l'aménagement de la nouvelle mairie,
- l'autorisation de construire DD 108'320 du 9 novembre 2016,
- le rapport de SINOPIE Sàrl, permettant de répertorier les éléments d'intérêts patrimoniaux,
- l'exposé des motifs,
- le préavis favorable, à l'unanimité, du 18 janvier 2017 de la commission des bâtiments et école,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à la réalisation de la 1ère phase de la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 0800.503.15.
3. De la porter à l'actif du bilan, 0800.143.15, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit sur cinq ans, par le compte de fonctionnement, 0800.331.15.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. P-D-1408 Crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- destiné à la réalisation de la route de liaison « Genève-Sud » (L1-L2)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, dans un premier temps, propose la modification du titre de la délibération ; en effet, le crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- est requis pour participer au coût de construction de la route de liaison « Genève-Sud » (L1-L2). Il propose également de compléter la date du 12^e considérant en mentionnant l'année, soit 2014. Il poursuit en indiquant que ce projet arrive de manière un peu précipitée. En effet, M. A. Walder ne s'attendait pas à ce que le canton demande une prise de position claire et ferme des communes aussi rapidement. Lors de la dernière séance du mois de décembre, un certain nombre de chiffres relatifs à la participation des communes, à hauteur d'environ 10 millions, avait été avancé. Chaque commune devait présenter le dossier à la commission concernée de son Conseil municipal, le département s'étant mis à disposition pour ces rencontres. Pour certains magistrats, il était en effet important que la DGT puisse donner les explications nécessaires. Aussi,

M. A. Walder pensait-il attendre la séance fixée au 9 février 2018 ainsi que le retour des présentations communales avant de soumettre un projet de délibération.

Il relate que l'absence de pénétrantes se fait sentir depuis les années 80 et, qu'à cette époque, la réalisation d'une route inter quartiers, communément nommée « Voie Cottier », avait été évoquée. Venant du carrefour de la Milice, elle devait rejoindre la route d'Annecy, traverser Troinex pour finir à Veyrier. Les années ont passé et le tracé alors imaginé a dû être modifié puisqu'il traverserait aujourd'hui des agglomérations. A l'approche des années 2000, les communes de Genève-Sud, soit Plan-les-Ouates, Lancy, Veyrier, Carouge, Troinex et Bardonnex, se sont fréquemment réunies et ont travaillé sur le dossier. Assez durement puisque le canton envisageait alors de ne réaliser que la L1 qui reliait la route d'Annecy au carrefour de la Milice.

En juin 2014, le dépôt du crédit d'étude s'élevant à CHF 1'300'000.- était voté par le Grand Conseil. Dans l'exposé des motifs du projet de loi 11310, il était d'ailleurs mentionné qu'il était impératif de faire quelque chose pour éviter que les habitants de la région Genève-Sud ne soient asphyxiés par le trafic et les nuisances.

Dès lors, le projet s'est réorienté vers la réalisation de deux tronçons, L1 et L2. Dans un premier temps, le canton a dessiné une route entièrement en surface pour un montant de 50 millions. Celui-ci a fortement déplu à la commune de Plan-les-Ouates pour la L1 et à celle de Troinex pour la L2. En effet, il faut savoir que la L1 traverse la zone du Nant de la Bistoquette, milieu naturel protégé soumis à l'ordonnance fédérale sur les batraciens (OBat). Des projets alternatifs, semi-enterrés (111 millions) voire entièrement enterrés (150 millions), ont alors été étudiés. Le canton étant favorable au financement du projet, initialement jusqu'à 79 millions, puis porté à 100 millions, sachant que les communes ne pourraient supporter la différence du coût pour une route entièrement enterrée. Les communes se sont depuis entendues pour une participation de 10 millions ; participation qui doit être avalisée par chaque Conseil municipal. Cette route étant cantonale, les frais d'entretien seront entièrement pris en charge par le canton.

A ce jour, certains rechignent à participer au coût de construction d'une route cantonale; M. A. Walder estime, pour sa part, logique, si les communes ont des exigences, qu'elles contribuent financièrement aux travaux. Pour Bardonnex, le crédit proposé représente une incidence sur le compte de fonctionnement de CHF 36'365.65 sur trente ans. Il précise que ce crédit est subordonné à une participation des autres communes concernées de Genève Sud.

Si la loi relative au Forta (fonds fédéral routier pour les routes nationales et le trafic d'agglomération) passe le 12 février prochain, **M. A. Krasnosselski** demande si la commune peut espérer une participation de la Confédération ?

M. A. Walder n'a malheureusement pas de réponse à apporter puisque cela serait au canton de négocier. Néanmoins, il ne compterait pas trop sur une telle aide ; les zones actuellement concernées par ce fonds sont celles présentant des engorgements autoroutiers, notamment l'autoroute de contournement de Genève. Une fluidité du trafic sur l'autoroute incitera les automobilistes à circuler sur cette dernière. Parallèlement, des mesures seront prises pour inciter les automobilistes à emprunter la desserte plutôt que les routes traversant les villages.

M. A. Krasnosselski demande si l'ACG (Association des communes genevoises) pourrait inciter les communes de Genève-Sud à participer au financement de la desserte ?

M. A. Walder répond que l'ACG traite des dossiers qui concernent l'ensemble des communes et travaille plutôt en amont des projets, soit sur des lois cantonales, des règlements, etc.

M. D. Fischer propose de voter ce projet de délibération sur le siège.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1408.**

D – 1408 Crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour participer au coût de construction de la route de liaison « Genève-Sud » (L1-L2)

Considérant,

- *l'abandon du projet de route dit de « La voie Cottier »,*
- *la situation de surcharge sur les routes de Genève-Sud et la situation qui se péjore d'année en année,*
- *l'absence de véritable pénétrante dans la région de Genève-Sud,*
- *l'impossibilité d'améliorer la desserte de mobilité douce et des transports collectifs,*
- *les difficultés de donner la priorité aux transports collectifs en raison de la surcharge sur nos routes et leurs dimensions,*
- *les études menées depuis le milieu des années 90 pour trouver une solution,*
- *la position favorable des communes de Genève-Sud pour une nouvelle desserte,*
- *le rapport du Conseil d'État sur la motion « Pour l'étude et la réalisation d'une route de contournement de Genève-Sud (M-1944) »,*
- *l'opportunité de raccorder cette desserte au complément de jonction dit de la Milice,*
- *le rapport du 7 avril 2011 intitulé rapport final concernant une infrastructure de mobilité dans Genève-Sud entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy et entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand,*
- *la décision du 18 avril 2012 du Conseil d'État de réaliser les liaisons L1-L2,*
- *la loi L 11310 du 27 juin 2014 ouvrant un crédit d'étude de CHF 1'331'000.- en vue de mener les études d'une liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy, dite L1, et d'une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand, dite L2, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud,*
- *le rapport d'analyse multicritère de janvier 2016, phase « avant-projet » ainsi que son annexe,*
- *la présentation du 28 juin 2016 relative à différentes variantes et leur coût,*
- *la proposition des communes de Genève-Sud de participer au financement à hauteur d'environ 10 millions sur un budget estimé à 120 millions*
- *l'article 30, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour participer au coût de construction de la liaison L1-L2 de Genève-Sud.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 6200.501.43.
3. De la porter à l'actif du bilan, 6200.141.43, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités de 2018 à 2047 par le compte 6200.331.43.
5. De renoncer à une attribution au fonds de décoration puisqu'il ne s'agit pas d'un propre investissement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

VII DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 30 NOVEMBRE 2016 RELATIVES A LA PARTICIPATION DU FI AUX COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE HALLE DE CURLING ET DE RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE DE CAROUGE

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder**. Ce dernier explique que, dans sa séance du 30 novembre dernier, l'ACG s'est prononcée favorablement à une participation financière, par le biais du FI, aux coûts de construction des objets cités en titre.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.**

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. PPV

M. M. Goldschmid se félicite du bon fonctionnement des petites poubelles vertes (PPV) et encourage l'installation de conteneurs bruns supplémentaires car ces derniers débordent très rapidement.

2. Vol de deux roues

M. C. Creffield a pu constater une recrudescence de vols de motos ; il en profite donc pour mettre en garde ses concitoyens.

M. A. Krasnosselski signale que bon nombre de vélos disparaissent également, même s'ils sont attachés.

3. Projet de plan de site et modification de zones à Compesières

Entre l'arrivée des nouveaux habitants suite aux constructions en cours ou à venir et la réalisation d'une nouvelle école, une longue période pourrait s'écouler.

M. F. Barthassat demande si l'école de Compesières actuelle pourra absorber le surplus d'élèves et, le cas échéant, si des réflexions ont d'ores et déjà été menées à ce sujet ?

L'école de Compesières présente une certaine marge de manœuvre, soit la possibilité de réaménagement de la salle des maîtres et de la bibliothèque en salles de classe. De plus, **M. A. Walder** précise que l'école accueille actuellement 15 élèves en dérogation, puisqu'ils habitent en France, et 30 élèves en provenance de Plan-les-Ouates. Bien que l'accueil de ces derniers soit régi par une convention, il serait mal perçu que des enfants domiciliés sur la commune de Bardonnex doivent être scolarisés dans une autre commune.

Il rappelle que les immeubles actuellement en construction au chemin des Forches comprendront 24 appartements et qu'une cinquantaine de logements seront construits dans trois bâtiments à proximité. Le projet du chemin d'Archamps accueillera 24 appartements et les immeubles à proximité du Buffalo Grill une centaine. La majorité de ces projets n'étant pas encore sortis de terre, la commune bénéficie d'une certaine marge avant l'arrivée d'une recrudescence d'élèves. M. A. Walder ajoute que la commune envisage, avec l'aval du Conseil municipal, un projet d'école qui ne nécessitera pas forcément de long mois de construction.

4. Route des Ravières à Perly

Le feu de signalisation réglant la circulation à la croisée de la route des Ravières avec la route de Saint-Julien ne présente pas, aux yeux de **M. F. Barthassat**, une bonne synchronisation. En effet, la durée du feu favorise très clairement les véhicules circulant sur la route de Saint-Julien. Il propose que ce sujet soit abordé lors de la rencontre avec le Conseil municipal de Perly-Certoux.

La durée de l'attente influence peut-être certains automobilistes à ne pas passer par les villages de la commune de Bardonnex. **M. A. Walder** pense qu'une priorité est donnée au passage du bus et à la traversée des piétons ; d'où une attente un peu longue, selon les heures, pour les personnes arrivant de la route des Ravières. Il ajoute que la synchronisation des feux est du ressort de la DGT et non de la commune de Perly-Certoux.

5. Anniversaire

M. A. Krasnosselski, au nom du groupe DC et Entente, remet un bouquet à Mme F. Parisod Nicolet qui fête aujourd'hui son anniversaire. Acclamations de l'assistance.

6. Communs de la ferme de Compesières

M. D. Fischer demande où en sont les travaux des communs de la ferme de Compesières ?

M. A. Walder indique que les cahiers des charges sont en cours d'élaboration et nécessaires pour l'appel d'offres aux diverses entreprises. Il ajoute que la discussion avec le SMS, qui plébiscite de ne pas isoler le bâtiment afin de ne pas le dénaturer, et l'office cantonal de l'énergie (OCEN), qui exige une isolation, est toujours en cours.

7. Halle artisanale

M. D. Fischer demande également si les travaux de la halle avancent selon le planning ?

M. A. Walder informe que l'entreprise générale a récemment annoncé que le bâtiment pourrait être remis avec un mois d'avance, soit le 1^{er} août au lieu du 1^{er} septembre prochain. Les baux, actuellement en préparation, devraient être signés d'ici à la fin du mois de février. L'entier du bâtiment est actuellement loué et, en cas de renonciation, un certain nombre d'entreprises intéressées est en liste d'attente.

M. M. Goldschmid demande si une visite guidée, à l'attention du Conseil municipal, sera-t-elle organisée ?

M. A. Walder répond par l'affirmative. L'Exécutif se rendra sur place le 23 février 2017 ; une visite avec le Conseil municipal sera organisée une fois que le bâtiment sera plus avancé afin de mieux se rendre compte des volumes, probablement dès que le toit sera terminé.

8. Repas des aînés

M. G. Rana Zolana remercie les organisateurs du repas des aînés qui s'est très bien déroulé. Il lui a été signalé que les toilettes pour handicapés sont restées verrouillées tout au long de la journée. Il regrette également une mauvaise sonorisation lors des discours.

Mme B- Guex-Crosier précise qu'elle avait la clé des dites toilettes mais que personne n'est venu la lui réclamer ; aucun invité ne se déplaçant en chaise roulante, il faut croire que les toilettes usuelles ont fait l'affaire. Quant à la sonorisation, elle a pu remarquer un mauvais positionnement du micro lors du discours du président du Conseil municipal.

X CALENDRIER

| Commissions | | | | |
|--------------------|--|----------------------------------|-------------------------|---|
| | Aménagement, urbanisme et mobilité | 07.02.17 | 18h30 | Salle des commissions |
| | Bâtiments et école | 08.03.17 | 18h30 | Salle des commissions |
| | Environnement et développement durable | 21.02.17 29.03.17 26.04.17 | 18h30 18h30 18h30 | Salle des commissions Salle des commissions Salle des commissions |
| | Finances, économie et sécurité | 20.03.17 | 18h30 | Salle des commissions |
| | Routes, travaux, et emplacements communaux | 20.02.17 06.03.17 | 18h30 18h30 | Salle des commissions Salle des commissions |
| | Sociale et culture | 27.02.17 | 18h30 | Salle des commissions |
| | Bureau | 23.02.17 | 18h30 | Mairie |
| | Conseil municipal | 07.03.17 | 20h30 | Salle des Chevaliers |
| | Promotions citoyennes Réception des jeunes suivie d'un repas à l'auberge | 01.02.17 | 18h30 | Salle des commissions |

Rencontre avec le Conseil municipal
de Perly-Certoux

11.05.17 18h30 Mairie de Perly-Certoux

Course du Conseil municipal

10.06.17

Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h05.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 3 février 2017/fb